

Little Rina and the Frenchies

CONTRAT TECHNIQUE

Laurent Blet : 06 76 66 97 59 - 02 47 51 11 50
Marina Coccia : 07 88 26 84 57 - 02 47 42 29 54
contact@littlerina.fr

1- Ce CONTRAT TECHNIQUE fait partie intégrante du contrat. Il devra être retourné signé avec celui-ci. Toute modification doit être soumise au groupe au moins 15 jours avant la représentation.

2- SON/LUMIERE SCENE : L'organisateur s'engage à respecter les conditions techniques détaillées dans la fiche technique jointe (patch + plan de scène). L'équipement scénique, le système son et le système lumière devront être montés et testés avant l'arrivée du groupe. Les techniciens locaux devront être présents dès l'arrivée du groupe et jusqu'à son départ. Dans le cas où plusieurs groupes seraient programmés, l'organisateur veillera à ce que l'organisation de la scène et des changements de plateau n'empiètent pas sur l'espace scénique et la durée du concert du groupe.

3- BALANCE : le groupe doit avoir la possibilité d'une balance **d'une durée d'au moins 1h00 et de 1h30 si les retours sont gérés de la console de face.** Cette balance doit se faire dans tout les cas, avant l'arrivée du public. Toute adaptation ou équivalence doit être soumise le plus tôt possible au responsable technique. Le matériel de sonorisation doit être de bonne qualité et doit être installé et en état de fonctionnement à l'heure de la balance. Puissance en fonction de la salle ou de la jauge publique attendue (plein air) avec possibilité d'obtenir **100 DB** à la console.

4- LOGES: Prévoir une loge à proximité de la scène ou du lieu de spectacle. La loge est exclusivement réservée au groupe, chauffée et / ou ventilée, et aménagée avec tables et chaises (5 personnes). La loge devra fermer à clef. L'accès à la loge est interdit à toute personne étrangère au groupe et à l'organisation tout le long de la journée.

5- CATERING : Un catering sera mis à disposition du groupe avec café, boissons fraîches (eau, coca, bières, jus de fruits), fruits frais, assortiment salé et sucré pour grignoter (barres aux céréales, saucisson et autres spécialités locales sont les bienvenus !).

6- REPAS : Repas « entrée, plat, dessert » chauds et de bonne qualité. Si vous avez un souci, n'hésitez pas à nous contacter. **Les repas du type «boisson + sandwich » ne sont pas envisageables.**

7- HEBERGEMENT : L'organisateur s'engage à fournir un lieu d'hébergement, proche du lieu du spectacle, au groupe et à son équipe (**soit 5 personnes**) .

• **Chambres : 2 TWINS (lits séparés) et 1 SINGLE.**

• **Un parking en sécurité, fermé ou surveillé sera prévu pour le véhicule du groupe**

8- PARKING & ACCES : L'organisateur doit fournir un plan d'accès lisible reprenant les meilleurs itinéraires d'arrivée à la salle, ainsi que les coordonnées et le plan d'accès à l'hôtel. Un emplacement sécurisé doit être prévu et réservé, le plus près possible de l'accès à la scène et aux loges, pour le véhicule du groupe.

9- ASSURANCE : L'organisateur est tenu de souscrire une police d'assurance responsabilité civile. Il est responsable de tout incident pouvant survenir, dans le cadre de leur travail, à l'artiste, aux musiciens et aux techniciens de l'équipe. Il est également responsable des vols, bris ou détériorations des instruments ou équipements de l'artiste dans l'enceinte du lieu du spectacle, ou lors des transports.